Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2022-10-01

Tarifs Cantine

Le Maire,

- **Vu** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** les articles R531-52 et R531-53 du code de l'éducation,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,
- **Considérant** la décision du 8 juillet 2022 fixant les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2021/2022,
- **Considérant** que la commune, s'engageant dans une démarche vertueuse, en vue de réduire le gaspillage, a mis en place d'un système de réservation anticipée des repas et que ce dispositif nécessite de fixer un tarif pour les repas scolaires non réservés,
-

DECIDE

1. Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1er octobre 2022 :
   - **Tarif 1 (T1) 2,75 € pour un quotient familial inférieur à 424 €**
   - **Tarif 2 (T2) 3,54 € pour un quotient familial de 424 € à 570 €**
   - **Tarif 3 (T3) 4,24 € pour un quotient familial supérieur à 570 €**
   - **Tarif unique repas scolaire non réservé 6.00 €**
   - **Tarif repas agent communal 4.50 €**
   - **Tarif repas adulte 5.00 €**
2. Les élèves de classe ULIS extérieurs à la Commune sont également soumis à ce barème. Les enfants confiés en permanence à une assistante familiale bénéficient du tarif 1.
3. La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la Commune (c/7067/12/251).
4. La présente décision annule et remplace celle du 8 juillet 2022.
5. Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,
Le 1er octobre 2022
Le Maire,
Blandine LEFEBVRE

MAIRIE St NICOLAS D'ALIERMONT (Seine Maritime)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20221001-20221001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2022
Publication : 07/10/2022